



Saint-Claude, 14 avril 2026

Îlet Blanc : accès interdit à compter du 15 avril pour protéger la nidification des sternes

Afin de préserver un site majeur de reproduction des oiseaux marins en Guadeloupe, l'accès à l'Îlet Blanc sera **interdit du 15 avril au 30 septembre 2026**. Situé dans le Grand Cul-de-sac marin, sur la commune de Sainte-Rose, cet îlet fait l'objet, comme chaque année, d'une mesure de protection prise par arrêté préfectoral. Cette réglementation interdit tout débarquement ainsi que toute approche à moins de 100 mètres durant la période de nidification.

Un site à enjeu pour des espèces protégées

L'Îlet Blanc constitue un site de reproduction identifié pour plusieurs espèces de sternes, dont la Petite Sterne (*Sternula antillarum*) et la Sterne de Dougall (*Sterna dougallii*), espèce rare à l'échelle des Antilles françaises. Ces oiseaux nichent directement sur le sable, ce qui les rend particulièrement sensibles au dérangement.

La période qui s'ouvre est déterminante : la tranquillité du site conditionne directement la ponte, l'incubation et l'envol des jeunes.

Un dérangement aux conséquences immédiates

La présence humaine, même ponctuelle, peut provoquer l'envol des adultes, exposant les œufs et les poussins à la chaleur et à la prédation. Ces perturbations, répétées, peuvent conduire à l'échec de la reproduction sur l'ensemble du site. C'est pour éviter ces situations que la fermeture temporaire est reconduite chaque année.

Le non-respect de ces dispositions constitue une infraction et expose à des sanctions prévues par le code de l'environnement.

Une vigilance attendue de l'ensemble des usagers

« L'Îlet Blanc est un site discret, mais essentiel pour la reproduction de certaines espèces parmi les plus sensibles de notre territoire. Le respect de cette fermeture temporaire est déterminant : en quelques semaines, c'est toute une saison de reproduction qui se joue. » Harry Ozier-Lafontaine, Directeur du Parc national.

Le Parc national de la Guadeloupe appelle les plaisanciers, professionnels du nautisme et excursionnistes à respecter strictement cette réglementation, afin de préserver ce site emblématique du Grand Cul-de-sac marin.

Contact presse : Laure GERION
Port. : +590 690 37 29 89
laure.gerion@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude

